

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Mantes la  
Jolie  
Le : 13/04/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
13/04/2021

L'an 2021, le 12 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni en salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/04/2021.

**Présents** : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DESHUMEURS Carmela, GACEMI Agnès, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

**Pouvoir** : France de BERTRAND a donné pouvoir à Alain PIERRE

**A été nommé secrétaire** : Patrick FAURE

### 2021-IV-16 – REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que budget primitif 2021 prévoit un programme ambitieux d'investissements. Notamment l'implantation d'un système de vidéoprotection pour 78.000,00 euros, le remplacement de 211 luminaires à lampes sodium par des LED pour 172.533,37 euros et l'aménagement du parking de la gare pour 215.299,00 euros.

L'ensemble des partenaires institutionnels ont été sollicités au titre de plusieurs dispositifs de subventions. Le montant prévisionnel de subventions en attente de notification s'élève à 471.033,00 €.

Dans l'attente des notifications et des perceptions des subventions sollicitées, la section d'investissement du budget 2021 a été équilibrée par l'inscription d'un emprunt à hauteur de 413.900,00 €.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à consulter les organismes bancaires et à négocier librement les conditions financières du prêt inscrit au budget 2021 (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 413.900,00 euros.

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

**Vu** le budget primitif voté le 26 mars 2021 prévoyant l'inscription d'une recette d'emprunt à hauteur de 413.900 euros

**Considérant** les projets d'investissement majeurs inscrits aux budgets, à savoir :

- l'implantation d'un système de vidéoprotection pour 78.000 euros,
- le remplacement de 211 luminaires à lampes sodium par des LED pour 172.533,37 euros

Accusé de réception en préfecture  
078-217806058-20210412-2021-IV-16-DE  
Date de réception préfecture : 14/04/2021

- l'aménagement du parking de la gare pour 215.299 euros,

**Considérant** que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

**Considérant** que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

**Article 1** : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt inscrit au budget 2021 (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 413.900 euros.

**Article 2** : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4** : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/04/2021  
Le Maire  
Patrice LE BAIL

